



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070103

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 10301
N/REF : 7/04/2024 1H06 C:004400 I:03508
V/REF : 0502/61411351

SDC 'Alpes Azur - Bât F'
C/O REGIE PAUTET
Résidence Les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

V/REF.IMM. 502
IMMEUBLE : ALPES AZUR BAT F
4 a 10, RUE BOSSUET
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 22 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N4 A 10 BOSSUET - BAT F
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

RAMONAGE DE 16 GAINES STATIQUES

INTERVENTIONS DU 02/07/2024.

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j a réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 225,60

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2014	Valeur :	113,9
	Mois de l'indice de révision	: 12/2023	Valeur :	137,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070103

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 1	Ramonage de 16 gaine(s) statiques	1/AN	265,30	265,30
TOTAL H.T.				265,30
T.V.A. a 10,00%				26,53
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>291,83</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.